

**CRIC-CRAC**  
Jardin d'enfants

## Formulaire d'inscription 2021-2022

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la maman : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du papa : \_\_\_\_\_

Profession de la maman : \_\_\_\_\_ Profession du papa : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA localité : \_\_\_\_\_

Téléphone privé : \_\_\_\_\_ En cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Portable maman : \_\_\_\_\_ Portable papa : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_

Assurance maladie : \_\_\_\_\_ Assurance RC privée : \_\_\_\_\_

Médecin traitant : \_\_\_\_\_ Téléphone médecin : \_\_\_\_\_

Allergies (si oui lesquelles ?) : \_\_\_\_\_

Autres observations à signaler : \_\_\_\_\_

---

### **Jours et horaires souhaités :**

**Lundi matin** 08h15-11h45

**Mardi matin** 08h15-11h45

**Mercredi matin** 08h15-11h45

**Jeudi matin** 08h15-11h45

**Vendredi matin** 08h15-11h45

**Jeudi après-midi** 13h30-16h30

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de l'accepter sans restriction ni réserve.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

# Règlement

## **Présentation**

Le jardin d'enfants Cric-Crac, Sibylle Progin dénommé ci-dessous Cric-Crac est une structure privée au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par l'OAJE. Cette autorisation définit la capacité d'accueil maximale de Cric-Crac qui est de 15 enfants.

## **Admission**

La fréquentation de Cric-Crac est ouverte aux enfants âgés de 30 mois à 5 ans. Les enfants ne peuvent pas cumuler une matinée et un après-midi. Le jeudi après-midi est ouvert aux enfants dès 3 ans.

## **Horaires et tarifs**

	1 matinée	2 matinées	3 matinées	4 matinées	5 matinées
08h15 - 11h45	130.-	260.-	375.-	500.-	625.-
13h30 - 16h30	110.-	-	-	-	-

Les tarifs indiqués sont mensuels et en francs suisses TTC et applicables jusqu'au 30 juin 2022. Cric-Crac se réserve le droit de réviser ses tarifs d'une année à l'autre.

## **Heures d'arrivées**

Nous pratiquons l'accueil libre durant les tranches horaire suivantes :

**Arrivée : 8h15 à 9h00**

## **Écolage**

L'écolage mensuel est payable d'avance au plus tard le 30 de chaque mois. Le paiement est obligatoire pour l'année entière à savoir de septembre à juin (10 mois). Les jours d'absence de l'enfant ainsi que les vacances ne peuvent pas être déduits de l'écolage.

Les frais de d'inscription uniques de CHF 50.- par enfant et par cycle sont à payer avant la rentrée.

## **Démission**

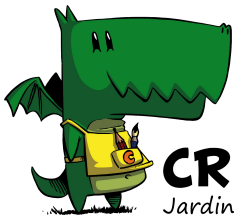
En cas de démission anticipée, le délai de résiliation est fixé à 2 mois et doit être annoncé par courrier ou par courriel aux adresses indiquées. En cas de démission anticipée même si l'enfant ne fréquente plus le jardin d'enfants, les 2 mois d'écolage restent dus. Cette clause prend effet à la date de signature de l'inscription mais au plus tôt au 30 juin.

## **Retard de paiement et non-paiement**

En cas de non-paiement aux échéances prévues, un premier rappel informel sera envoyé par mail avec un délai de paiement dans les 5 jours. En cas de non-paiement dans le délai imparti, un rappel par courrier majoré de CHF 20.- de frais sera envoyé. Si l'écolage devait rester impayé au délai fixé par le rappel, une sommation avant poursuite majorée de CHF 40.- sera envoyée. Dès l'envoi de la sommation, Cric-Crac se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, de ne plus accueillir l'enfant et de facturer les 2 mois suivants au même titre qu'une démission volontaire.

## **Fermetures annuelles**

Cric-Crac est fermé pendant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés.



## **Santé**

Le jardin d'enfants Cric-Crac prend toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation de maladies contagieuses. Nous pouvons être amenés à refuser un enfant malade à son arrivée.

Lorsqu'un enfant est malade, l'équipe éducative contacte les parents pour qu'ils viennent le chercher dans les meilleurs délais. En cas d'urgence ou d'impossibilité à atteindre les parents, ceux-ci délèguent à l'équipe éducative la responsabilité de faire appel au pédiatre ou aux services d'urgence si nécessaire. Les parents acceptent que les frais engagés le cas échéant, (par exemple une ambulance) soient à leur charge.

## **Aspects pratiques**

Les parents fournissent des vêtements de rechange ainsi qu'une paire de pantoufles pour l'intérieur. Les affaires de l'enfant sont marquées de son prénom.

Les parents dont les enfants ne sont pas encore propres sont priés d'amener des couches de réserve.

L'enfant est équipé de manière à supporter la météo du jour pour être à l'aise en cas de sortie. Une collation est proposée aux enfants chaque matin, il n'est donc pas souhaitable que l'enfant amène son goûter.

En dehors des parents, toute autre personne qui vient récupérer un enfant doit être signalée à l'équipe éducative.

En cas d'absence, il est obligatoire d'avertir la responsable au plus tard avant l'ouverture le matin-même.

Il est recommandé aux parents d'avoir une assurance responsabilité civile.

## **Droits à l'image**

Des photos des enfants sont prises lors des activités de Cric-Crac. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour bricoler, d'être affichées dans nos locaux ou encore diffusées lors de nos fêtes annuelles. En cas de désaccord, les parents ont la possibilité d'en informer la direction de Cric-Crac qui tiendra compte de leur souhait. Il est prévu qu'aucune photo d'enfant ne figure sur le site et la page Facebook de Cric-Crac.

## **Frais d'inscription et rabais**

Frais d'inscription : CHF 50.00 (payable une fois par cycle et par enfant)

Rabais pour fratries : 10% de rabais sur les tarifs affichés pour le 2<sup>ème</sup> enfant

## **Clause salvatrice**

Dans l'éventualité où certaines dispositions isolées du présent règlement s'avèreraient être partiellement ou intégralement inapplicables ou le deviendraient ceci ne restreindrait cependant en rien la validité des dispositions restantes ou de parties desdites dispositions.

## **For juridique**

Le for juridique est à Echallens dans le canton de Vaud.